



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°16

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Françoise LOUVEAU, Laurent DEBLOCK, Michel GLACHET.

Jérémy COCHET est désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres élus au conseil d'administration de l'École de Musique

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal

VU les statuts de l'École de Musique de la Ville de Vimy

VU la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'École de Musique

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les membres appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'École de Musique

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la nomination des représentants élus de la commune selon les modalités prévues

Une école de musique est un établissement d'enseignement artistique où sont proposés des cours permettant d'apprendre et de pratiquer la musique, que ce soit à travers l'étude d'un instrument, le chant ou la formation musicale. Elle accueille des élèves de tout âge et propose à la fois des cours individuels et des ateliers collectifs comme l'orchestre, la chorale ou divers ensembles. En plus de l'apprentissage technique et théorique, l'école de musique participe activement à la vie culturelle de la commune en organisant des auditions, concerts et projets pédagogiques, offrant ainsi aux élèves l'occasion de se produire en public et de développer leur sens artistique.

A cet effet, il est demandé au Conseil municipal de

- Désigner en qualité de membres titulaires représentant la Ville de Vimy au Conseil d'administration de l'École de Musique :
 1. Monsieur Philippe DEBAS
 2. Madame Marie-Pascale CLEMENCEAU
 3. Monsieur Roger LEMOINE
 4. Madame Danielle BRAY
 5. Madame Evelyne NACHEL
 6. Madame Pascale FONTAINE

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christian SPRIMONT